



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE SAFE-LI POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA SENSIBILISATION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE ET LE SECTEUR SCOLAIRE

**DÉCISION N° DM-22-375
EN DATE DU 18 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société SAFE-Li, représentée par Mesdames Anne LAFOURCADE et Anne-Sophie MOUSSA, située au 10 rue des Vignerons 33240 GERVAIS, d'accompagner la ville de Vincennes dans la sensibilisation aux perturbateurs endocriniens par l'organisation d'une conférence et un accompagnement pour la mise en œuvre opérationnelle d'actions ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société SAFE-Li, représentée par Mesdames Anne LAFOURCADE et Anne-Sophie MOUSSA, située au 10 rue des Vignerons 33240 GERVAIS, pour l'accompagnement de la ville de Vincennes dans la sensibilisation aux perturbateurs endocriniens par l'organisation d'une conférence et un accompagnement pour la mise en œuvre opérationnelle d'actions pour un montant de 8 820 € TTC (huit mille huit cent vingt euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé,

Signé

Josy TOP